NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2133
19 août 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'ÉTUDIER LA SITUATION EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre datée du 14 août 1998, adressée au Président par intérim du Comité spécial par le Représentant permanent de la Trinité-et-Tobago auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Trinité-et-Tobago a décidé de concentrer son attention sur d'autres grands problèmes qui se posent à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale, en particulier dans les domaines du droit international, des droits de l'homme, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Représentant permanent de la République de Trinité-et-Tobago tient donc à informer le bureau et les membres du Comité spécial de la décision qu'a prise son pays de se retirer du Comité à compter du 14 août 1998.

Le Représentant permanent

(Signé) George Winston MCKENZIE

---

98-24287 (F) 240898 240898